



Le règlement du concours

Conditions/droits d'auteur

Tous les participants, par leur participation, déclarent accepter ce règlement et céder à la Maison des Jeunes et de la Culture de Bruges leurs droits d'auteur et de propriétés intellectuelles ainsi que leurs droits de reproduction et de représentation liés à leur création. Ladite cession de droits se fait à titre gratuit pour toute la durée légale des droits d'auteur, telle que prévue par le droit français et pour le monde entier.

Les participants ne devront pas : reprendre un élément appartenant à une photographie, un film, une vidéo ou toute autre création existante, représenter une personne dont l'accord n'aurait pas été préalablement obtenu par écrit, représenter des marques du commerce, représenter des objets, meubles ou immeubles protégés par des droits. A ce titre, le participant est seul responsable des photos diffusées par la Maison des Jeunes et de la Culture de Bruges et garantit la Maison des Jeunes et de la Culture de Bruges contre toute action ou recours qui pourrait être intenté par toute personne pour atteinte à son image, à sa vie privée ou tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir.

La Maison des Jeunes et de la Culture de Bruges se réserve le droit de ne pas diffuser toute photo qui contreviendrait aux principes énoncés ci-dessus ou qu'elle jugerait illicite. La Maison des Jeunes et de la Culture de Bruges n'est en aucun cas tenue de diffuser les photos d'un participant et se réserve le droit d'écarter toute photo qui ne lui semblerait pas conforme aux exigences requises.

Par l'adoption de ce règlement, le participant autorise la Maison des Jeunes et de la Culture de Bruges à modifier ultérieurement sa création, aux fins, notamment, d'y faire apparaître des informations supplémentaires ou encore inconnues aux dates du concours. Les participants conservent néanmoins la faculté d'exploiter leur oeuvre à des fins personnelles et non commerciales.